

OBJET EAU POTABLE

**RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEP
(PROGRAMME 2013)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

La Commune de Saint-Denis envisage de lancer un nouveau programme de renouvellement et renforcement du réseau d'adduction d'eau potable (AEP). L'opération vise à augmenter le rendement de réseau par le remplacement des canalisations vétustes et fragiles, où des fuites sont régulièrement détectées ainsi que le renforcement du réseau pour alimenter des opérations immobilières (« LYRIS » - Parc Aquatique à Sainte-Clotilde et « POINSETIAS » - Moulin Cader à la Montagne).

Ces opérations, pour certaines, seront livrées d'ici la fin de l'année 2013, voire début 2014 ; il est donc primordial de procéder à ces travaux de renforcement de réseau d'eau potable.

Les travaux à réaliser, qui feront l'objet d'une information auprès des riverains et des usagers, comprennent :

- le terrassement ;
- la pose de canalisations en PEHD (PolyÉthylène Haute Densité) de diamètre de 50 à 250 mm, ou en fonte de diamètre de 150 à 300 mm ;
- les reports des branchements particuliers avec la mise en place de coffrets sécurisés en limite du domaine public/ privé ;
- les raccordements de réseau ;
- la réfection en enrobé de la chaussée.

La programmation a été établie en fonction de la fréquence des interventions du délégataire et de l'état de canalisations à remplacer constituées essentiellement de fonte grise et PVC.

Les travaux, devant débuter en septembre/ octobre 2013, sont allotés par secteur géographique, tel que présenté dans le tableau ci-après :

Rapport n° 13/3-50

Lot n°	Localisation	
1	route Digue	Sainte-Clotilde
2	RD 42/ route des Bambous	Brûlé
3	allée Félicien Vincent	Brûlé
4	allée des Becs-Roses/ rue des Deux-Canons	Sainte-Clotilde
5	chemin Neuf/ chemin Commins	Montagne
6	RD 41 / chemin Poinsétias	Montagne

L'ensemble des lots 1 à 6 est estimé à 1 670 000,00 € HT.

Il est proposé de mutualiser les prestations de raccordement et de suppression dans un lot unique, intitulé lot n° 7, et de mutualiser les prestations de réfection de voiries (sur tranchée ou demi chaussée) dans un lot unique, intitulé lot n° 8. Ces lots sont des marchés à bons de commande pour un montant respectif de 600 000,00 € HT.

Pour une mise en œuvre complète, il sera également commandé auprès du délégataire la mission de déplacements de compteurs des anciennes canalisations sur les nouvelles, afin de permettre l'abandon dans le meilleur délai des anciennes canalisations. Cette prestation est une exclusivité dans le contrat de délégation de Service Public Alimentation en Eau Potable signé avec VEOLIA Eau.

Le tableau ci-dessous présente ce détail :

Détail	Estimation en € HT
Lots n°1 à 6	1 670 000,00
Lot n°7 - raccordement/ suppression de compteurs	6 00 000,00
Lot n°8 - réfection de voiries	600 000,00
Déplacement de compteurs	200 000,00
TOTAL	3 070 000,00

L'opération comprenant également des prestations annexes aux travaux, son coût global s'élève à 3 300 000,00 € HT, comme suit :

Nature de la dépense	Montant	
	en € HT	en € TTC
Travaux	3 070 000,00	3 330 950,00
CSPS	30 000,00	32 550,00
Annonces et divers	200 000,00	217 000,00
TOTAL	3 300 000,00	3 580 500,00

Cette opération, qui vise à augmenter les performances du réseau d'AEP, peut être subventionnée par l'Office de l'Eau au taux de 45 %, son plan de financement prévisionnel s'établirait alors comme suit :

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13350-A-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2013

Rapport n° 13/3-50

Financier	Taux en %	Montant en € HT
Office de l'Eau	45	1 485 000,00
Ville (Budget Annexe Eau)	55	1 815 000,00
TOTAL	100	3 300 000,00

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver l'opération globale de renouvellement et de renforcement du réseau AEP (programme 2013) pour un montant estimé à 3 300 000,00 € HT, soit 3 580 500 € TTC ;
- d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - . procédure de consultation : appel d'offres ouvert (articles 10, 57 à 59, et 77 du Code des Marchés Publics) ;
 - . allotissement en huit lots :
 - * six lots géographiques (marchés de travaux à prix unitaires) tels que précités,
 - * deux marchés à bons de commande pour un montant respectif de 600 000,00 € HT : Lot n°7 - raccordement/ suppression de compteurs et Lot n°8 - réfection de voiries ;
 - . coût prévisionnel des travaux : 3 070 000,00 € HT ;
- de m'autoriser ou d'autoriser mon représentant à lancer la procédure de consultation, à signer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés ;
- de m'autoriser ou d'autoriser mon représentant à prendre de toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que de toute décision concernant d'éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de m'autoriser ou d'autoriser mon représentant à solliciter une subvention aux taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13350-A-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013


Gilbert ANNETTE

OBJET EAU POTABLE

**RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEP
(PROGRAMME 2013)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/3-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme de renouvellement et de renforcement du réseau AEP (programme 2013) estimé à 3 300 000 € HT, comme suit :

Nature de la dépense	Montant	
	en € HT	en € TTC
Travaux	3 070 000,00	3 330 950,00
CSPS	30 000,00	32 550,00
Annonces et divers	200 000,00	217 000,00
TOTAL	3 300 000,00	3 580 500,00

Délibération n°13/3-50

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- . procédure de consultation : appel d'offres ouvert (articles 10, 57 à 59, et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- . allotissement en huit lots :
- * six lots géographiques (marchés de travaux à prix unitaires) tels que précités,
- * deux marchés à bons de commande pour un montant respectif de 600 000,00 € HT : Lot n°7 - raccordement/ suppression de compteurs et Lot n°8 - réfection de la voirie ;
- . coût prévisionnel des travaux : 3 070 000,00 € HT.

Détail	Estimation en € HT
Lots n°1 à 6	1 670 000,00
Lot n°7 - raccordement/ suppression de compteurs	6 00 000,00
Lot n°8 - réfection de voiries	600 000,00
Déplacement de compteurs	200 000,00
TOTAL	3 070 000,00

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à engager la consultation ouverte, à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 4

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise le Maire ou son représentant à solliciter une subvention aux taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau pour son financement.

Financier	Taux en %	Montant en € HT
Office de l'Eau	45	1 485 000,00
Ville (Budget Annexe Eau)	55	1 815 000,00
TOTAL	100	3 300 000,00

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13350-B-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2013

Délibération n° 13/3-50

ARTICLE 6

Les dépenses afférentes à l'opération de renouvellement et de renforcement du réseau AEP (programme 2013) seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Annexe Eau sous le chapitre 23 - article 2315, et les recettes sous le chapitre 13 - article 13118.

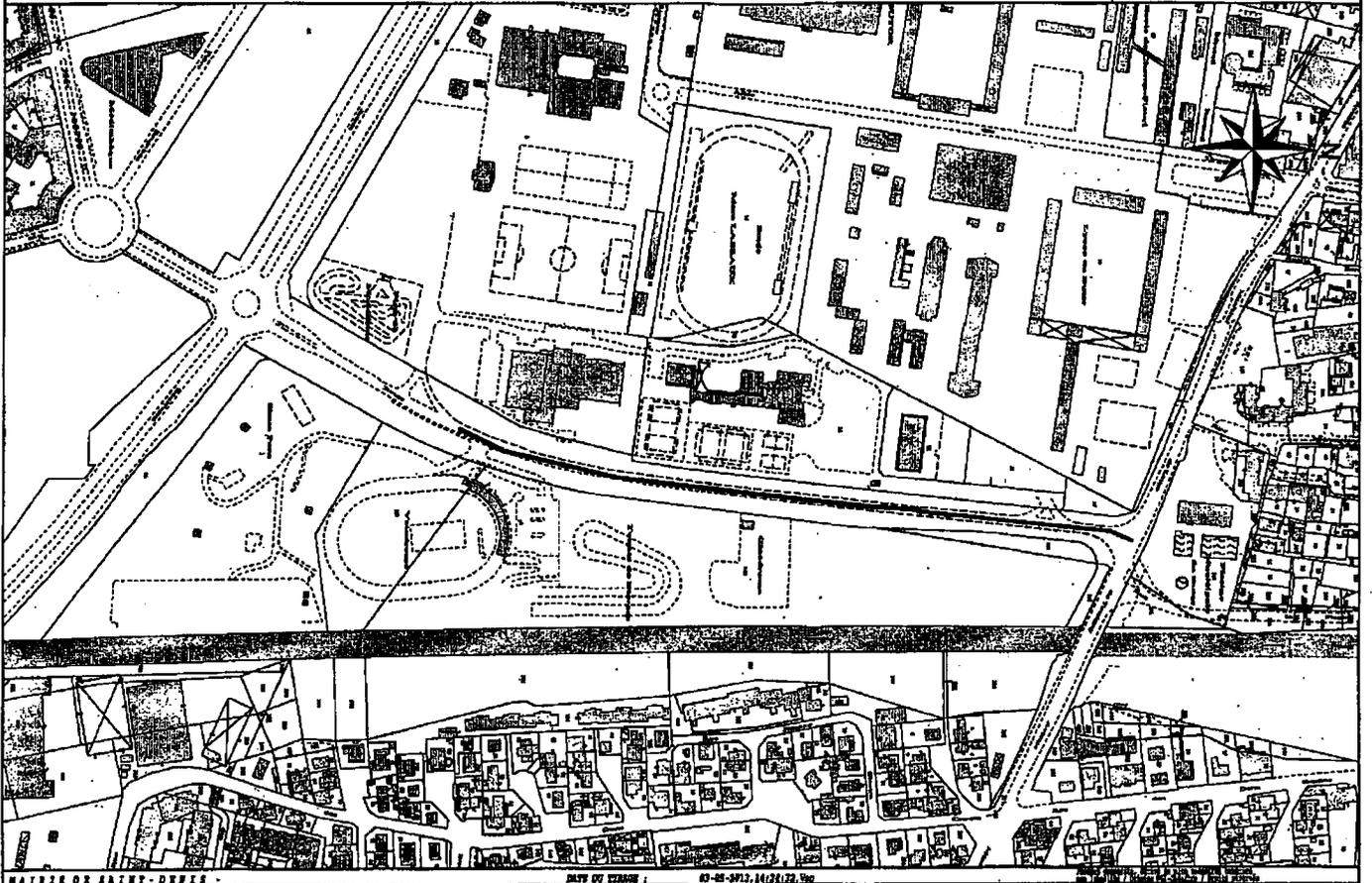
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13350-B-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013


Gilbert ANNETTE

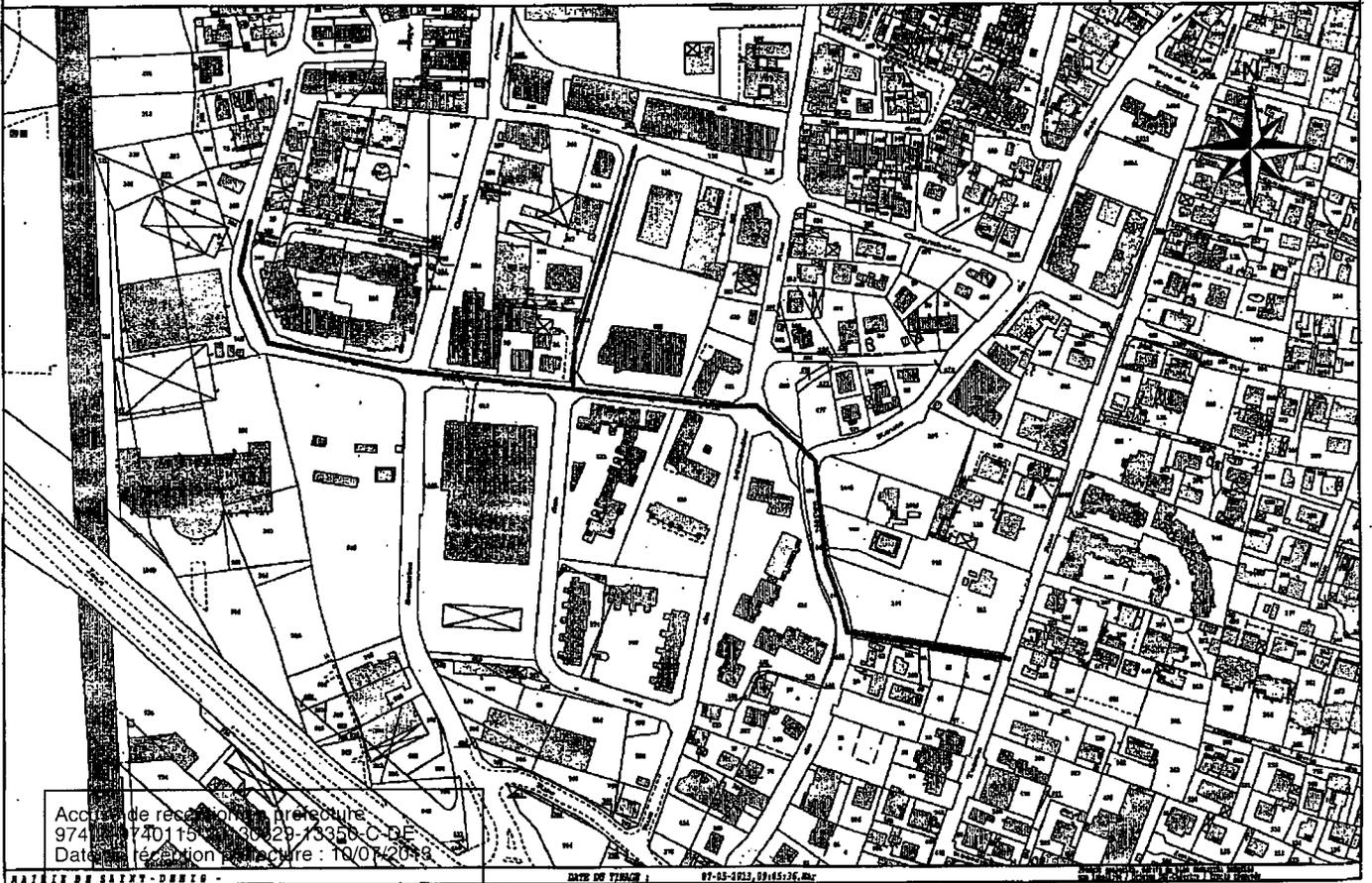
ROUTE DIGUE

1 / 2500



BEC ROSE / DEUX CANAONS

1 / 2000



Accès de réception à la préfecture
974 43 74 01 15 - 33 29 73 35 50 C-DE
Date de réception à la préfecture : 10/07/2019

CHEMIN NEUF / COMMINS

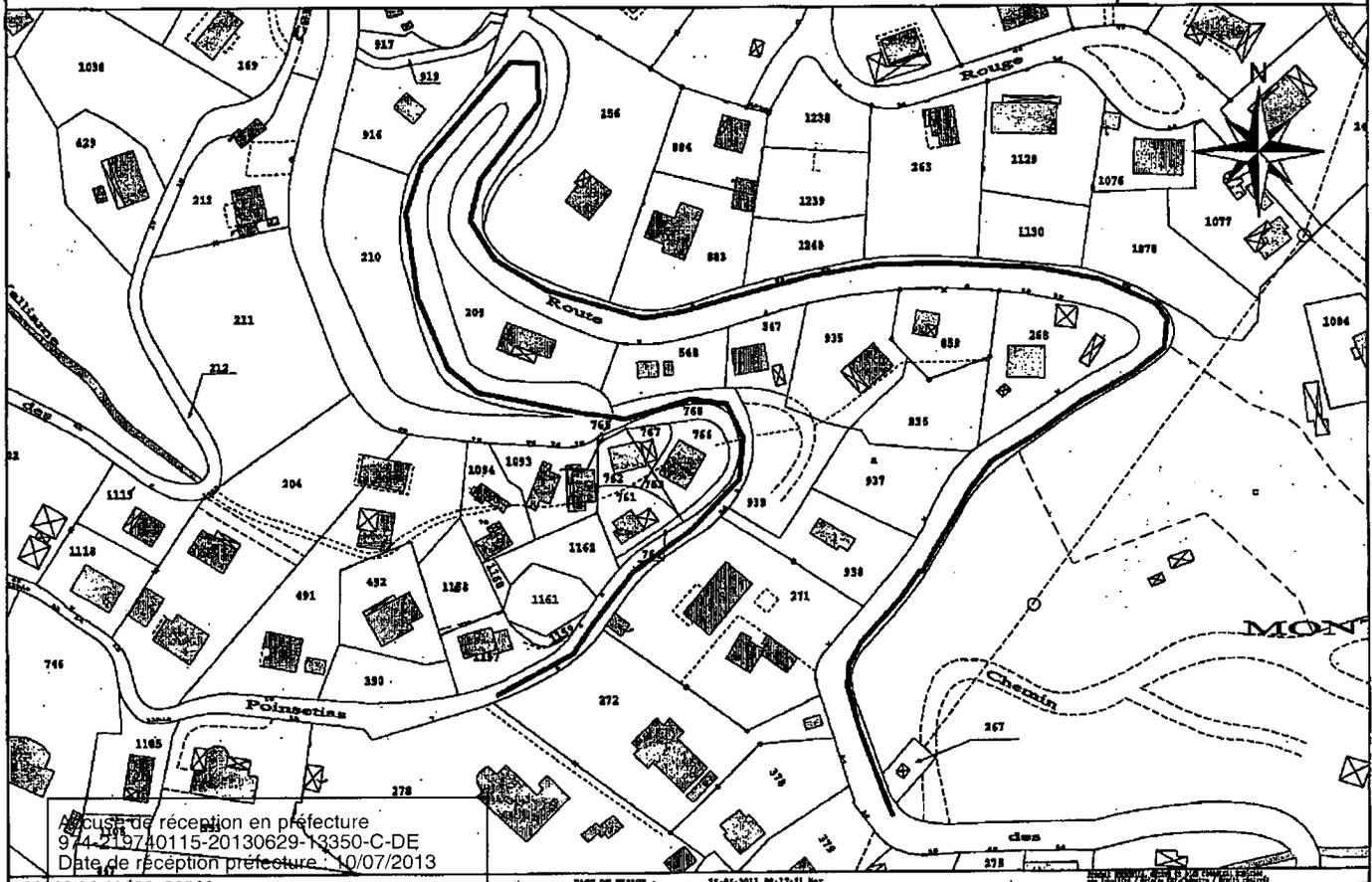
1 / 2500



MAY 2013 DE SAINT-PERES - DATE DU PLAN : 07-02-2013, 09:14:56, Mr

DEPLACEMENT RESEAU AEP POINSETIAS

1 / 1000

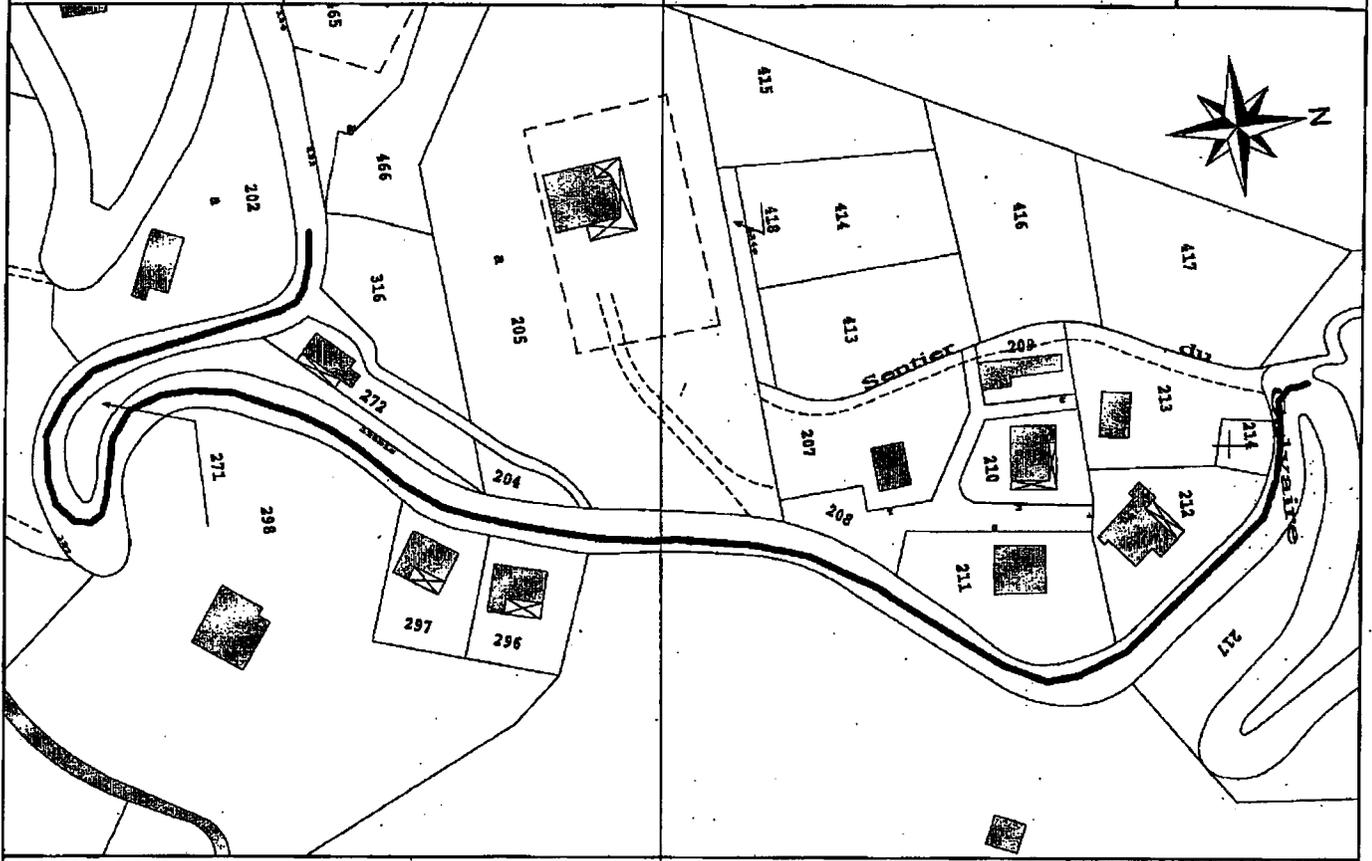


Avis de réception en préfecture
974 219740115-20130629-13350-C-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2013

MAY 2013 DE SAINT-PERES - DATE DU PLAN : 15-01-2013, 09:17:51, Mr

RD 42 PARTIE 1 (rte des bambous)

1 / 1000



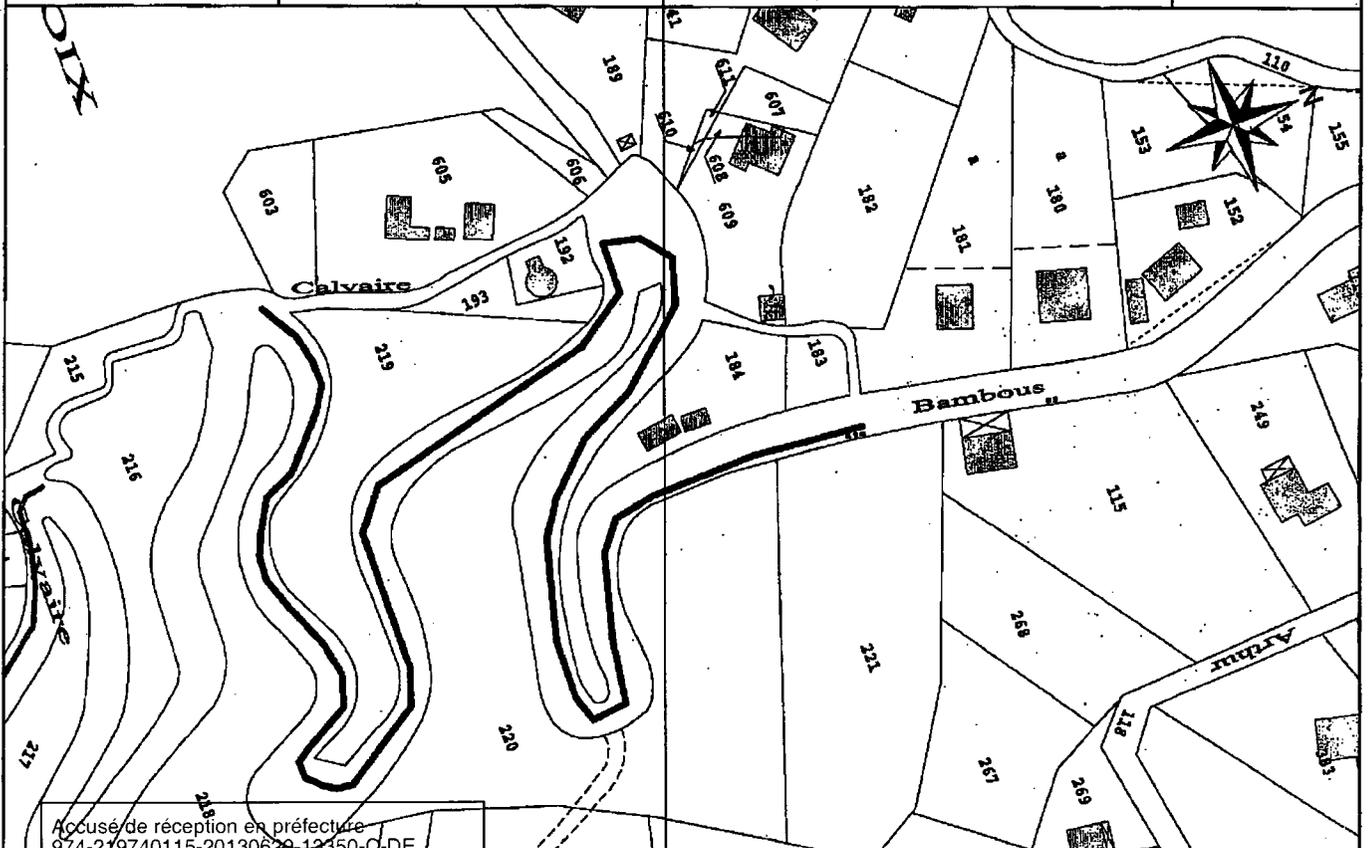
MAIRIE DE SAINT-DENIS

DATE DU TIRAGE : 17-04-2013 09:54:11 Mer

Projet approuvé, copie de plan cadastral numérisé, voir l'annexe 7 du plan de consultation / Notice relative

RD 42 PARTIE 2 (rte des bambous)

1 / 1000



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-12350-C-DE

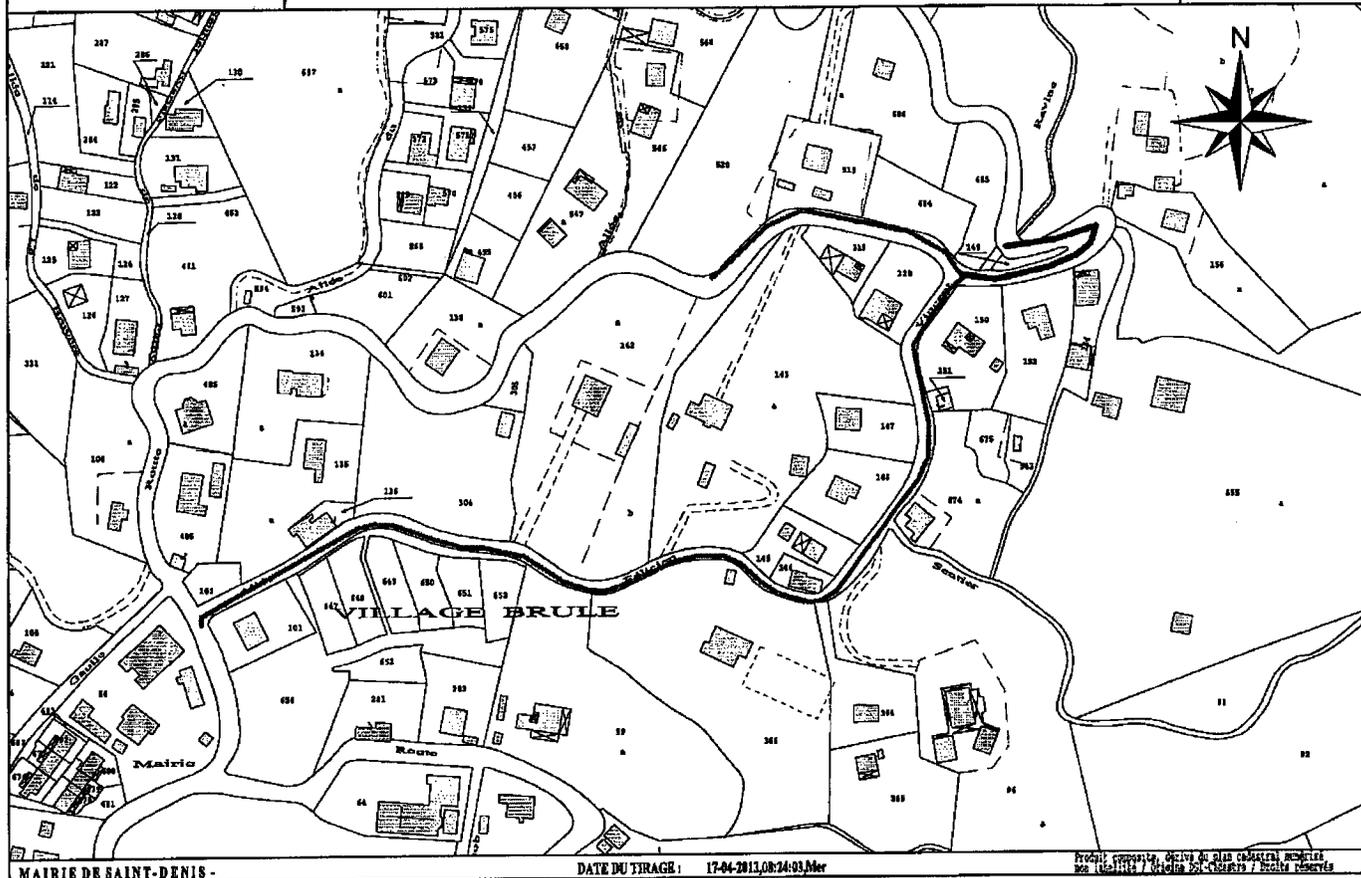
MAIRIE DE SAINT-DENIS en préfecture : 10/07/2013

DATE DU TIRAGE : 17-04-2013 09:14:14 Mer

Projet approuvé, copie de plan cadastral numérisé, voir l'annexe 7 du plan de consultation / Notice relative

ALLEE FECIEN VINCENT

1 / 2000



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13350-C-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2013